

LA MISSION
ET LA
VOCATION
DE LA FRANCE

D'APRÈS
LE CARDINAL PIE

Choix de textes et annotations
par

Louis-Hubert REMY
PRÉSIDENT DES AMIS DU CHRIST ROY DE FRANCE

Éditions Saint-Remi
– 2007 –

**HOMÉLIE PRONONCÉE DANS LA SOLENNITÉ
DU COURONNEMENT
DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
PAR MGR LE NONCE APOSTOLIQUE, DÉLÉGUÉ
DE PIE IX.**

**SUIVIE D'UN BREF PONTIFICAL RELATIF A
CETTE HOMÉLIE (3 JUILLET 1876)**

*Et erit in novissimis diebus, dicit Dominus :
Effundam de Spiritu meo super omnem carnem,
et prophetabunt filii vestri et filiae vestrae,
et juvenes vestri visiones videbunt.*

*Et il arrivera que, dans les derniers jours, dit le Seigneur,
Je répandrai de Mon Esprit sur toute chair ;
et vos fils et vos filles prophétiseront,
et vos jeunes gens auront des visions.
(Actes des Apôtres, II, 17.)*

MONSEIGNEUR¹,

1. Devant de telles multitudes et en présence de tels spectacles, la parole humaine se sent défaillir. Comment ma faible voix aurait-elle la prétention d'être entendue là où l'organe le plus puissant et le plus sonore se déclarerait vaincu ? N'entendez-vous pas d'ailleurs s'échapper de tout ce qui nous entoure une clameur immense, un dialogue où se croisent les interrogations et les réponses ? Pour ma part, j'avais vu ces lieux, il y a tantôt douze ans ; par quelle force mystérieuse ont-ils été transformés de la sorte ?

¹ S. Exc. le Nonce Apostolique, délégué par le Saint-Père, pour le couronnement de Notre-Dame de Lourdes. -Étaient présents : S. Em. le cardinal archÉvêque de Paris avec trente-trois archÉvêques et évêques.

« Qu'as-tu donc eu, ô Gave, que tu t'es enfui et que tu as reculé là-bas ? Montagnes, quel transport vous a pris de sauter comme les béliers suspendus à vos cimes ; et vous, collines, de bondir comme les agneaux attachés à vos flancs ? » Et tout l'espace contenu dans ce vaste horizon de s'écrier : cette terre, cette contrée, elle a été soulevée, remuée de fond en comble par l'apparition de la face du Seigneur : *A facie Domini mota est terra*. Car, c'était bien la divinité elle-même qui rayonnait à travers les traits de la Vierge sans tache. Que dis-je ? Le globe entier a ressenti cette commotion depuis que, par la vertu du commandement céleste, la pierre a été creusée ici en forme de bassin et de réservoir, et que le rocher a été converti en une fontaine d'eau qui n'a plus cessé de couler : *A facie Dei... qui convertit petram in stagna aquarum, et rupem in fontes aquarum* (Ps. CXIII, 5-8). De là part le branle qui s'est communiqué au monde des deux hémisphères. Là est la racine de toute cette végétation d'édifices sacrés et de maisons religieuses de toute cette germination d'autels et d'oratoires qui fait aujourd'hui de Lourdes une cité sans pareille, un lieu unique dans l'univers.

Et quand l'Église, toujours si lente, si réservée en face des prodiges qui sortent de l'ordre naturel ; quand l'épiscopat, à la suite de ses plus hauts dignitaires ; enfin quand, sous les regards et aux applaudissements de près de cent mille fidèles, le pontife suprême, par la main de son représentant auprès de la nation française, s'apprête à couronner l'image de la Vierge apparue dans cette grotte, en vérité le discours est de trop. Ou du moins devrait-il, lui aussi, se précipiter comme le torrent, tressaillir avec les montagnes et les béliers, bondir avec les collines et les agneaux.

Or, voici qu'au contraire ces bonds et ces élans vont m'être interdits. Me déroband aux ardeurs de l'enthousiasme, j'ose vous prier de supporter durant quelques instants le langage calme et discret de la doctrine. D'autres ont entonné déjà l'hymne lyrique, et cet hymne très légitime sera repris et continué ;

résignez-vous en ce moment à une parole froide et didactique. Là où intervient, même indirectement et tout à fait en dehors de sa suprématie enseignante, le vicaire infaillible du Christ, tout doit être ramené à **des termes précis**. Il le faut pour éclairer l'esprit des croyants eux-mêmes, sujets à s'égarer dans de fausses suppositions ; il le faut pour fermer la bouche aux ennemis, à ceux que l'apôtre saint Pierre, malgré la bénignité accoutumée de son style, appelle « des êtres sans raison, qui prennent dans leur ignorance la matière et la mesure de leurs blasphèmes » : *Velut irrationabilia pecora...*, *in his qua ignorant blasphemantes* (II Petr., II, 12). Et comme **toute saine théologie a son fondement dans la parole révélée**, la lumière se fera pour nous au moyen du texte que nous avons produit d'abord, et dont le développement sera l'objet de cette homélie.

II. « Et il arrivera que dans les derniers jours, dit le Seigneur, Je répandrai de Mon Esprit sur toute chair ; et vos fils et vos filles prophétiseront, et vos jeunes gens auront des visions ». C'était un oracle de Joël que le prince des apôtres alléguait ainsi le jour même de la Pentecôte, expliquant par là les merveilles dont la Judée était témoin à cette heure. Les signes miraculeux, nécessaires pour l'établissement de la foi, ne devaient pas se perpétuer aussi nombreux, aussi quotidiens, après que l'Église aurait été assez affermie et assez étendue pour avoir moins besoin de ces secours. Toutefois, le Seigneur gardait toute Sa puissance ; chaque siècle devait avoir ses prodiges, et les âges es plus rapprochés de la fin des choses, précisément parce que l'empire du mal y devait prévaloir davantage, verraient renaître et se multiplier les merveilles de l'Église naissante.

A la vérité, Joël, dans le texte que nous invoquons, considère au premier plan de sa prophétie les temps qui suivraient la captivité : *et erit post hac* (Joël, II, 28). Après lui, l'apôtre saint Pierre parle d'abord de son propre temps qui, pour la synagogue, était celui des derniers jours *et erit in novissimis diebus* (Act., II, 17). Mais le regard prophétique de l'un et de l'autre

plonge plus loin ; il vise des jours qui précéderont l'avènement du jour du Seigneur, de ce jour grand et horrible, qu'éclairera la manifestation universelle des choses : *antequam veniat dies Domini magnus et horribilis* (Joël, II, 31), *dies Domini magnus et manifestus* (Act., II, 20).

La tradition et les règles posées par l'école nous permettent et, je vais le dire bientôt, nous ordonnent de le comprendre ainsi.

Car, M. T.-C. F. la négation, quoique tardive, a fini par se produire sur ce point. Deux catégories distinctes de contradicteurs ont surgi. De la part des matérialistes et des déistes, cela, n'a rien d'étonnant : ils sont conséquents avec leur impiété quand ils rejettent l'apparition de tout symptôme surnaturel quelconque, ancien ou nouveau. Ce qui s'explique plus difficilement, c'est que des chrétiens qui admettent la parole de Dieu, bien mieux, ceux-là surtout qui basent leur croyance sur cette parole librement et individuellement interprétée, **aient posé en principe que Dieu s'est interdit de parler dorénavant aux hommes, et que toute vision et révélation privée est désormais chimère ou mensonge** : assertion, disons-le, qui n'a pas tardé d'être combattue chez eux et dans leurs propres rangs par une pullulation sans bornes de voyants et d'illuminés.

Or, M. T.-C. F., **l'enseignement authentique de l'Église, l'enseignement des docteurs, des conciles et des papes n'a pas été muet sur cette question**. Sans doute, le dépôt sacré de la révélation a été clos avec l'ère apostolique. A la différence de l'ancienne loi, sous laquelle le canon des Écritures demeura ouvert jusqu'aux derniers jours d'Israël, le nôtre est scellé par la prophétie de saint Jean, qui d'ailleurs embrasse les destinées de l'Église et des sociétés jusqu'à la fin des temps. **Mais il ne suit pas de là que la révélation privée ait été exclue de l'économie de la loi nouvelle**. La raison toute seule nous

enseigne qu'il est toujours libre à Dieu de se mettre en rapport avec Sa créature ; et les annales de l'Église nous montrent de siècle en siècle de grands fruits de sainteté obtenus, de grandes lumières et de grandes grâces octroyées aux âmes, des consolations et des directions très opportunes offertes au peuple chrétien par la voie de ces **communications extraordinaires**. « A toutes les époques, dit l'ange de l'école, il y a toujours eu quelques personnes favorisées de lumières surnaturelles, non pour révéler une nouvelle doctrine de foi, mais pour la direction de la conduite humaine »¹.

III. Le cinquième concile œcuménique de Latran, en réponse aux diatribes anticipées de l'école luthérienne, dont Melancthon et les centuriateurs de Magdebourg allaient se faire les porte-voix, a solennellement affirmé et vengé cette permanence de l'inspiration dans l'Église ; et il n'a pas fait difficulté de l'appuyer sur l'autorité de l'ancien et du nouveau Testament : « Le Seigneur Lui-même, dit-il, s'est engagé à cela par le prophète Amos » : *Ut per Amos prophetam ipse promittit*².

Je vois sourire l'incrédule. Mon frère, ne récusez pas trop légèrement cet oracle. En fait de science politique, vous avez le

¹ *Et singulis temporibus non defuerunt aliqui prophetiæ spiritum habentes, non quidem ad novam doctrinam fidei depromendam, sed ad humanorum actuum directionem.* 2^a 2^æ Quæst. CLXXIV, art. VI, ad tertium.

² Voici le texte du concile : «*Cæterum, si quibusdam eorum Dominus futura quædam in Dei Ecclesia inspiratione quædam revelaverit, ut per Amos prophetam ipse premitit, et Paulus apostolus prædicatorum princeps : Spiritum, inquit, nolite extinguere ; prophetias nolite spernere (I Thess., V), hos aliorum fabulosorum et mendacium gregi connumerari vel aliter impediri minime volumus. Extinguitur namque ipsius gratia spiritus, Ambrosio teste, si incipientibus loqui fervor contradictione sopitur : et tunc Spiritui sancto injuria certe fieri dicitur. Et quoniam res magni momenti est, eo quod non de facile credendum sit omni spiritui, sed sint probandi spiritus, teste Apostolo, an ex Deo proveniant (I Joann., IV) ; volumus ut, lege ordinaria, etc. Constit. Leon. X, Supernæ majestatis præsidio, edit. in concil. Later. V, sess. XI ; apud Harduin., T. IX, p. 1806.*

vôtre, et c'est peut-être Machiavel. Or Machiavel, c'est-à-dire, je veux le reconnaître, l'un des écrivains qui ont porté dans l'étude de l'histoire des sociétés humaines un flair très fin et très exercé, Machiavel a écrit que « **jamais il ne s'est produit dans le monde de grands événements qui n'eussent été prédits de quelque manière** »¹. Savait-il qu'il traduisait le verset d'Amos auquel la constitution conciliaire du pape Léon X semble avoir fait allusion ? *Quia non facit Dominus verbum, nisi revelaverit secretum suum ad servos suos prophetas* (Amos, III, 7) : « **Le Seigneur n'exécute point Son dessein** », **il ne frappe jamais ses grands coups, « sans avoir préalablement révélé son secret à ses serviteurs** ».

Mais, me dites-vous, on peut être conduit loin par cette doctrine ; et ne voyez-vous pas naître des milliers de **visionnaires** ?

Assurément, M. F., s'il y a des visions vraies, il y en a de fausses ; j'accorde même, étant donnée la disposition des esprits, à certaines époques surtout, qu'une vision vraie devient le signal d'une multitude de visions fausses. Que conclure de là ? Qu'il faut mettre en même catégorie ce qui est vrai et ce qui est faux ? C'est ce que le concile nous défend : *Hos aliorum fabulosorum et mendacium gregi connumerari minime volumus* ; et il nous le défend, armé de l'autorité de l'apôtre, lequel, à côté du principe, établit **la règle et le moyen de discernement**.

« **Donnez-vous bien garde**, dit saint Paul, **d'éteindre l'esprit, et de mépriser de parti pris toute espèce de révélations** : *Spiritum nolite extinguere ; prophetias nolite spernere*. « **Mais soumettez-les à l'épreuve, et retenez ce qui est bon** » : *Omnia autem probate : quod bonum est tenete* (I Thess., v, 19, 20, 21). Ainsi fait l'Église. Elle a appris de saint Jean « **qu'il ne faut pas se fier à tout esprit, mais qu'il faut**

¹ Cité par Joseph de Maistre, *Soirées de Saint-Petersbourg*, Entretien onzième.

éprouver si les esprits proviennent de Dieu » (I Joann., IV, 1). Et la discipline qu'elle a établie à cet égard, la jurisprudence qu'elle suit, les règles qu'elle s'est tracées, sont en vérité si sages, si méticuleuses, si sévères, qu'elles dépassent les exigences de la critique humaine et de la méthode scientifique la plus rigide. Puis, quand elle a formé sa conviction sur la valeur de la révélation, si elle en autorise la croyance, ainsi que les actes de piété qui s'y rattachent ; elle ne fait pourtant de commandement et n'impose d'obligation à personne. En ces matières, dit le pape Benoît XIV, l'Église a coutume de procéder par voie de permission, mais non de précepte (Bened. XIV, De Serv. Dei canoniz. L. II, C. XXXII, 11, 12).

Sans doute, celui qui a conscience que Dieu lui a personnellement parlé, doit à Dieu, pour sa part, l'assentiment de sa foi, parce que c'est le devoir de la créature « **de ne pas récuser Dieu quand Il parle** » : *videte ne recusetis loquentem* (Hebr., XII, 25). Si la communication ainsi faite est destinée à un tiers, c'est pareillement le devoir de celui-ci de croire à Dieu et de Lui obéir, sitôt que des preuves suffisantes lui ont été fournies : **nul n'a le droit de se soustraire à un ordre qui lui vient du ciel**. Mais quant aux autres ; quant à l'ensemble de la communauté chrétienne, en règle générale, il n'est prescrit à personne d'accorder son attention et son adhésion positive à ces phénomènes surnaturels¹. Phénomènes ardemment recherchés de toutes les âmes saintement jalouses d'entrevoir dès ici-bas quelque chose de la face du Seigneur ; tandis qu'il est d'autres trempes d'esprit, d'autres tempéraments, d'autres caractères, qui n'aiment point aller au devant de ces manifestations, parce qu'elles sont pour eux un sujet d'ahurissement et d'effroi : *stupor apprehendit omnes, et repleti sunt timore dicentes : Quia vidimus mirabilia hodie* (Luc. V, 26).

¹ Suarez, De fide, disput. III, sect. X. n. 7. - Lugo, De Virt. fidei, disput. I, sect. XI, n. 228. - Bened. XIV, De Serv. Dei canoniz., L. III, c. ultim., p. 12, 13, 14.

AVANT PROPOS	3
INTRODUCTION	5
PANÉGYRIQUE DE S. LOUIS, ROI DE FRANCE,	10
ÉLOGE DE JEANNE D'ARC	43
PREMIÈRE PARTIE.....	46
SECONDE PARTIE.....	59
DISCOURS D'ARRIVÉE DE MONSEIGNEUR PIE	72
PREMIÈRE PARTIE.....	85
SECONDE PARTIE.....	94
HOMÉLIE PRONONCÉE DANS LA SOLENNITÉ DU COURONNEMENT DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES PAR MGR LE NONCE APOSTOLIQUE, DÉLÉGUÉ DE PIE IX. SUIVIE D'UN BREF PONTIFICAL RELATIF A CETTE HOMÉLIE (3 JUILLET 1876)	111
LE CARDINAL PIE ET LE CHRIST ROI DE FRANCE	131
ENTRETIEN DE MGR PIE AVEC L'EMPEREUR NAPOLÉON III	170
Oraison FUNÈBRE DE SON ÉMINENCE LOUIS- FRANÇOIS-DÉSIRÉ-ÉDOUARD PIE	174
THÉOTIME DE SAINT JUST LA ROYAUTÉ SOCIALE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST D'APRÈS LE CARDINAL PIE	225
QUATRIÈME PARTIE - L'AVENIR DE LA ROYAUTÉ SOCIALE DE JÉSUS-CHRIST	225
I. QU'AVONS-NOUS FAIT JUSQU'À PRÉSENT POUR LE RÈGNE SOCIAL DE JÉSUS-CHRIST ?	240
II. QUE DEVONS-NOUS FAIRE POUR ÊTRE LES CHEVALIERS DU CHRIST-ROI ?	246
ADVENIAT REGNUM TUUM !	249